

N° de l'OMP
N° MINOS
N° MINUTE

Extrait des minutes
de Grand Jury
TRIBUNAL DE POLICE
1ère à 4ème
JUGEMENT A

Audience du Tribunal de Police de (1ère à 4ème classe) du VINGT-HUIT JANVIER DEUX MIL DIX-NEUF à QUATORZE HEURES ET CINQ MINUTES ainsi constituée :

Mention minute :
Délivré le 23/03/2019

A : Josée
JP JOSSEAUME

Président
Greffier
Ministère Public

L'affaire a été renvoyée successivement depuis l'audience du 02 mai 2018 à 13h45, aux audiences du 04 juillet 2018 à 13h45 à la demande des parties, du 05 décembre 2018 à 13h45 à la demande des parties, puis mise en délibéré à ce jour.

Copie Exécutoire le :

A : Lors de l'audience au fond, le tribunal était composé comme suit :

Président :
Greffier :
Ministère Public :

Signifié / Notifié le :

A : Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Filiation :
Demeurant :
Sit. Familiale :
Profession :

Mode de comparution : comparant assisté
Avocat : Maître JOSSEAUM Rémy, avocat au Barreau de Paris, toque : G0059

Prévenu de :
EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 40 KM/H ET INFÉRIEUR A 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR (Code Natinf : 21527) avec le véhicule immatriculé

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Sur ce :

IN LIMINE LITIS

[Redacted content]

Sur l'action publique :

SE DECLARE

RENVOIE le Ministère Public à mieux se pourvoir ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame

[Redacted signature]

La présente décision a été signée par la présidente et le greffier.

Le greffier,

La Présidente,